

1. PRINCIPES GENERAUX

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations Associées (ci-après «les Conditions»), ont vocation à régir toutes ventes de produits et toutes prestations de services associées à ces ventes effectuées par ADITECH SAS à destination des professionnels et des particuliers souhaitant procéder à un achat *via* tout support commercial et /ou de vente d'ADITECH SAS, y compris sur son site Internet. Toute commande passée auprès d'ADITECH SAS implique nécessairement à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des Conditions en vigueur au jour de la commande concernée, quand bien même les présentes Conditions n'auraient pas été signées : l'acceptation du devis, y compris par confirmation électronique, vaut acceptation des présentes conditions qui y sont jointes.

Dans le cas particulier où des dispositions expresses sont portées au devis soumis au Client par ADITECH SAS, par exemple en matière d'échelonnement du paiement du prix, de livraison, ou de toute autre condition traitée par les présentes, le Client bénéficie de conditions particulières de vente qui, en ce qui les concernent, priment les présentes Conditions. En aucun cas le Client ne peut se prévaloir de conditions particulières ou d'usages qui ne seraient pas prévues expressément au devis transmis par ADITECH SAS.

En outre, le Client déclare reconnaître que l'acceptation des Conditions entraînera application de celles-ci à la commande à laquelle elles se rapportent ainsi qu'à toute commande ultérieure, excepté le cas où de nouvelles conditions seraient portées à sa connaissance. Le fait qu'ADITECH SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des Conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir ou le passé.

Loi applicable et juridiction compétente : l'interprétation et l'exécution des conditions ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. Toute contestation quant à leur validité, leur interprétation ou leur exécution seront soumises à la compétence exclusive des juridictions du ressort de SAVERNE, ADITECH SAS se réservant toutefois la faculté d'avoir recours à tout autre tribunal compétent de son choix.

2. LES PRODUITS

Les produits proposés à la vente sont ceux figurant dans les catalogues d'ADITECH SAS (papier, électronique), ainsi que ceux conçus spécialement à la demande du Client.

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, les obligations liées à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets sont transférées au Client, sauf disposition conventionnelle ou réglementaire expresse. A cet effet, le Client s'assure de la collecte de l'équipement acheté, de son traitement et de sa valorisation, conformément à l'article 21 dudit Décret.

3. PRESTATIONS ASSOCIEES

ADITECH SAS peut proposer également des prestations associées à la vente des produits. Sans préjudice des autres stipulations des présentes Conditions, l'étendue et les conditions précises d'exécution des prestations sont définies entre le Client et ADITECH SAS lors de la commande de celles-ci. Quelles que soient les conditions d'exécution définies entre les parties au moment de la commande, il est entendu qu'il appartient au Client de veiller à la préparation des locaux / de l'emplacement aux fins d'exécution des prestations. Le défaut ou l'inadéquation des aménagements nécessaires, au jour de l'exécution des prestations, pourra justifier, au choix d'ADITECH SAS, la non-exécution des prestations commandées et / ou une majoration du prix selon nouveau devis ou devis complémentaire et / ou la facturation des frais supplémentaires engagés par ADITECH SAS.

4. ANNULATION DE COMMANDE

L'annulation par le Client du devis soumis par ADITECH SAS vaut acceptation ferme et définitive de l'offre. Le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, ni droit de repentir.

Rétractation : Les acheteurs, personnes physiques non professionnelles, bénéficient d'un délai de rétractation conforme aux prévisions de l'article L.121-21 du Code de la consommation, sous réserve des dispositions de l'article L.121-21-8 du même code, à compter de la livraison de leur commande, pour faire retour du produit au vendeur pour échange ou remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour. Pour être remboursé le produit ne devra avoir subi aucune altération, ni aucune détérioration et se trouver dans son emballage d'origine non altéré. Après acceptation, ADITECH SAS remboursera l'acheteur dans un délai de 30 jours.

Demande de prêt : Une éventuelle demande de prêt, sollicitée par l'acheteur au fins de financer la vente et/ou la prestation de service conclue(s), ne constitue nullement une condition suspensive du contrat qui est ferme et définitif.

5. DELAIS DE LIVRAISON ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS ASSOCIEES

Les délais de livraison et, le cas échéant, d'exécution des prestations associées sont spécifiés au moment de la commande. Il est expressément entendu que ces délais ne peuvent être qu'indicatifs, leur non-respect ne pouvant en aucun cas engager la responsabilité d'ADITECH SAS. ADITECH SAS est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir qu'à la condition que le Client ait rempli l'ensemble de ses obligations à l'égard d'ADITECH SAS., en ce compris l'obligation de paiement du prix visée à l'article 9 des présentes conditions.

6. INDEMNITE D'IMMOBILISATION

Pour le cas où ADITECH SAS serait contrainte de procéder à la garde des biens fabriqués et/ou vendus du fait du Client (quel qu'en soit le fait générateur et notamment : refus de réception, défaut de récupération sur le site d'ADITECH SAS, impossibilité de procéder à la livraison...), ADITECH SAS sera fondée à demander, dès la survenance du fait générateur, le paiement d'une indemnité journalière d'immobilisation égale à 1% du prix hors taxes des biens vendus ainsi stockés.

Sans préjudice de l'application de l'alinéa précédent, passé un délai de six mois de stockage, sans que le client n'ait satisfait à son obligation de récupération des biens vendus, ou de paiement des frais de relivraison, ADITECH SAS pourra prétendre à la résiliation du contrat de vente pour l'avenir, et sera réputée redevenir propriétaire des biens vendus.

7. TRANSFERT DES RISQUES - TRANSPORT

Les risques et la responsabilité des produits vendus sont transférés au Client dès la prise en charge de ceux-ci par les transporteurs au départ du site d'ADITECH SAS ou des usines des fournisseurs de celle-ci et ce, même en cas de livraison franco, et que la livraison soit effectuée par ADITECH SAS ou par un prestataire tiers.

Les produits ne sont assurés que sur instruction expresse et aux frais du Client et sont livrés au lieu indiqué par le Client dans la commande acceptée par ADITECH SAS et exclusivement au niveau du sol, sauf accord exprès de ADITECH SAS. Lors de la réception des produits, il appartient au Client de vérifier, en présence du transporteur, le bon état des produits livrés. En cas de perte ou avarie lors de la réception, le Client devra émettre ses éventuelles réserves conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce. En toute hypothèse, la responsabilité d'ADITECH SAS ne saurait être engagée en cas de défaut de livraison ou de défaillance, dommage ou destruction des marchandises occasionnés par un transporteur tiers.

8. CONFORMITE DE LA LIVRAISON / DES PRESTATIONS

Sans préjudice des autres stipulations des présentes Conditions, la conformité de la livraison des produits / des prestations sera réputée acceptée :

- en l'absence de réserves écrites du client à ADITECH SAS assorties de la justification de la non-conformité sous 72 heures à compter de la livraison, pour les produits non assortis de prestations associées ;
- en l'absence de réserves écrites et motivées inscrites dans le bon de réalisation des prestations pour les produits livrés et objets de prestations associées.

9. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix de vente des produits est le prix figurant sur le devis émis par ADITECH SAS au moment de la commande. Sauf dispositions particulières contraires portées sur le devis émis par ADITECH SAS, le paiement d'un acompte correspondant à 50% du prix de vente est exigible à la commande, et conditionne la livraison

par ADITECH SAS, ou l'enlèvement par le Client. Le règlement pourra être effectué par virement bancaire, chèque, espèces et mandat cash. Les numéros de factures ADITECH SAS doivent impérativement accompagner les règlements. Aucun escompte ne saurait être accordé, et ce quelles que soient les modalités de paiement. Tout chèque de banque parvenant à ADITECH SAS en règlement total ou partiel d'une commande fera l'objet d'un encaissement immédiat. Cette disposition ne s'applique pas s'il est fait mention sur le devis d'un accord commercial particulier relatif au délai de règlement. En cas de conditions particulières de paiement, tout défaut ou retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix. En outre, et en toute hypothèse de retard ou d'incident de paiement, ADITECH SAS sera fondée à faire valoir au titre de l'ensemble des sommes dues, un taux d'intérêt majoré de 5 points par rapport à l'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité de sa créance. De plus, une indemnité forfaitaire et irréductible, fixée à 20% du prix, sera versée à titre de clause pénale par le Client à raison des retards ou incidents de paiement, et ce sans préjudice des indemnités légales et conventionnelles de retard de paiement. Les pénalités de retard, légales et conventionnelles, seront automatiquement et de plein droit acquises à ADITECH SAS, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action que ADITECH SAS serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Il est rappelé que la société ADITECH SAS se réserve le droit d'appliquer des frais de facturation supplémentaires en cas d'engagement à l'encontre du cocontractant d'une procédure de recouvrement de créance. Ces frais seront portés à la charge du client, pourront être ajoutés à la facturation, et ne sauraient être inférieurs au montant prévu à l'art. D.441-5 du Code de commerce.

En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus, ADITECH SAS se réserve le droit de procéder à la résolution de la vente, et de refuser toute future commande du Client. En aucun cas les paiements dus à ADITECH SAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord expressément écrit de celle-ci.

10. RESERVE DE PROPRIETE

Sauf décision préalable expresse et écrite de la part de ADITECH SAS, notifiée au Client avant la livraison de chaque commande, ADITECH SAS, conservera l'entière propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix correspondant et accessoires ainsi que jusqu'à parfaite exécution par le Client de ses obligations à l'égard de ADITECH SAS. Jusqu'à cette date, les produits livrés seront considérés comme consignés et le Client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Par ailleurs les produits ne pourront être revendus sans l'accord préalable et écrit d'ADITECH SAS. Nonobstant toute clause contraire, en cas de non-respect par le Client d'une échéance de paiement, ADITECH SAS, sans préjudice de ses autres droits, pourra obtenir, de plein droit et sur notification adressée au Client par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des produits concernés. Les frais de transports occasionnés par la reprise du matériel seront intégralement à la charge du client.

11. RESPONSABILITE

Sauf dispositions légales impératives contraires : • la responsabilité de ADITECH SAS ne pourra être engagée sur sa faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage ; • ADITECH SAS ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou perte de données ; • en toute hypothèse, la responsabilité d'ADITECH SAS à l'égard du Client ne saurait être recherchée au-delà de 6 mois suivant la survenance du fait générateur de celle-ci ni excéder le montant global hors taxes versé par le Client à ADITECH SAS au titre de la commande ayant généré l'engagement de sa responsabilité.

12. FORCE MAJEURE

Les parties ne sauraient être tenues responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de la loi et de la jurisprudence. Les parties conviennent en outre que sont considérés, dans le cadre de leur relation contractuelle, comme des événements exonératoires de responsabilité, quelles qu'en soient les causes : incendies, interruption des systèmes informatiques et de télécommunications, incidents ou défaillances ou interruption des moyens de transport, grève, block out, interdiction ou embargos d'importations ou d'exportations, destructions volontaires des biens par un tiers, et plus généralement tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre partie, en ce compris les dispositions légales ou réglementaires entraînant des bouleversements de nature à affecter l'exécution du contrat.

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments de communication (catalogue, site Internet, brochures, propositions commerciales...) d'ADITECH SAS sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive d'ADITECH SAS. L'ensemble de ces éléments, notamment les textes, présentations, illustrations, photographies, arborescences et mises en forme sont, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, la propriété intellectuelle exclusive d'ADITECH SAS ou de ses partenaires. A ce titre, leur représentation, reproduction, imbrication, diffusion ou rediffusion, partielle ou totale, sont interdites conformément aux dispositions de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle. Toute personne y procédant sans pouvoir justifier d'une autorisation préalable et expresse du détenteur de ces droits encourt les peines relatives au délit de contrefaçon prévues aux articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

15. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre des commandes, ADITECH SAS est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité. Certaines de ces données sont indispensables au traitement des demandes ou commandes des clients.

Conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Le Client reconnaît être informé et avoir accepté le fait qu'il peut être amené à recevoir des offres promotionnelles d'ADITECH SAS ou de ses partenaires commerciaux, sur les différents supports utilisés dans le cadre des échanges contractuels et pré-contractuels. S'il ne le souhaite pas, le Client pourra s'y opposer, soit en écrivant à ADITECH SAS - 4 rue Gutenberg à 67 190 GRESSWILLER ou par courriel à commercial@aditech.fr, soit lorsque ces offres sont envoyées par messagerie électronique, au moment de la collecte, ou en cliquant sur le lien de désinscription y figurant. Ces informations ne seront communiquées à des tiers autres que les partenaires commerciaux d'ADITECH SAS que si le Client a expressément donné son consentement préalable.

Le Client est informé que les données à caractère personnel sont collectées sous la responsabilité d'ADITECH SAS, prise en la personne de ses représentants légaux.

16. PRESCRIPTION

Par application des dispositions de l'article 2254 du Code civil, et par dérogations aux dispositions de l'article 2224 du même Code, les créances d'ADITECH SAS nées de l'application des présentes, et plus généralement de la relation contractuelle l'unissant au Client, se prescrivent par 10 années.

17. VALIDITE JURIDIQUE

Si certaines dispositions de ces conditions générales de vente devaient être invalidées, les parties conviennent que l'invalidation ne saurait remettre en cause la validité des autres dispositions ni de la relation contractuelle elle-même.

Le client

reconnait avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions, le _____.

Nom, prénom, signature, cachet commercial.